

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014**

Le Maire ouvre la séance à 18H30.

Présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, MERVILLE,  
Adjoints  
Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE,  
CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-  
DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers  
Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir : M. ROUX à M. CHAMPION  
Mme BELISSANT-REYDET à Mme RAKIC  
Mme MONNOT à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS  
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme CHATEAU  
M. FAIVRE à M. GLOAGUEN  
Mme VIAL à Mme LEVIEL

*Avant leur arrivée en séance :*

M. CANCEL à M. BOLZE  
M. JACQUET à M. VUITTENEZ

---

Le Maire laisse ensuite la parole à Jean-Benoit VUITTENEZ, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS fait remarquer que le procès-verbal ne retrace pas toutes ses observations. Il s'étonne également que le vœu qu'il avait proposé n'ait pas été annexé au PV, bien qu'il n'y ait pas eu de vote sur ce sujet.

Le Maire propose à M. THOMAS qu'il transmette une synthèse écrite de ses observations faites lors du dernier Conseil afin de faciliter la rédaction du PV.

Ces observations étant faites, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

#### **RAPPORT 1 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

*(rapporteur : M. GLOAGUEN)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les conventions de mises à disposition de locaux municipaux suivantes :
  - Pays Beaunois pour les locaux sis 2<sup>ème</sup> étage de la Cité Administrative Lorraine,
  - Direction Départementale des Territoires, salle du Camp Américain les mardi et jeudi de chaque semaine
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCAS, la Croix Rouge et la Banque Alimentaire de Bourgogne, pour l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire de la Commune

#### **RAPPORT 2 – DONS DE JEUX OBSOLETES DE LA LUDOTHEQUE SAINT-JACQUES**

*(rapporteur : Mme MERVILLE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le don de jeux obsolètes de la Ludothèque Saint-Jacques correspondant aux invendus, au profit des Restos du Coeur,
- autorise la Ville à sortir ces jeux de l'inventaire.

#### **RAPPORT 3 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNOIS PAR LA CAF ET LE CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR**

*(rapporteur : Mme MERVILLE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les partenariats proposés avec la CAF et le Conseil Général pour le financement de l'activité des espaces beaunois pour l'année 2014,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

#### **RAPPORT 4 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DES ESPACES BEAUNE BLANCHES-FLEURS ET BRETONNIERE PAR LA MSA**

*(rapporteur : Mme MERVILLE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler le partenariat avec la MSA pour la période 2012-2014, au titre de l'animation globale dans le cadre de la politique de soutien aux centres sociaux ruraux,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

**RAPPORT 5 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'INSEEC - MISE A DISPOSITION DE SALLES A L'ANNEXE LORRAINE**

(rapporteur : M. ANDRE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- décide de mettre à disposition de l'INSEEC la salle de conférence de l'annexe LORRAINE, auparavant occupée par l'UTB, ainsi que le bureau jouxtant cette salle, pour une durée de 3 ans, dans les conditions financières exposées dans le rapport,
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**RAPPORT 6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE CLOS-MAIRE**

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2015 au :
  - Festival International du Film Policier en mars 2015 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
  - City Raid, en avril 2015,
  - aux Journées Européennes du Patrimoine, en septembre 2015,
  - participation aux manifestations de Noël 2015, sous réserve de la disponibilité des élèves,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

**RAPPORT 7 – INDEMNITE DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- note que par convention, l'Etat confie aux communes, l'exécution des tâches matérielles incombant à la commission de propagande et fixe la dotation à 0,28 € par électeur inscrit pour le premier tour et à 0,23 € par électeur inscrit pour le second tour,
- décide, afin de ne pas représenter une charge supplémentaire pour la Collectivité, d'indemniser les agents municipaux qui participeront à la mise sous pli dans la limite de la dotation en appliquant les tarifs retenus par l'Etat pour chaque électeur et chaque tour de scrutin,
- autorise le Maire à signer toute convention à intervenir avec l'Etat, à l'occasion de prochains scrutins

**Arrivée de M. CANCEL à 18 H 53**

**RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA SDAT ASCO**

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville, le CCAS et la SDAT ASCO, dans le domaine de l'insertion sociale de personnes en situation de grave désocialisation et en situation de grande précarité,
- note que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat ont été inscrits au Budget Primitif 2015,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

### **RAPPORT 9 – ORGANISATION DES SERVICES**

*(rapporteur : Mme RAKIC)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention

- approuve le renouvellement des conventions à passer avec l'Ecole de Judo Beaunoise et le Boxing Club pour la mise disposition de personnel municipal,
- prend acte de la dissolution du Comité des Œuvres Sociales Intercommunal au 1er janvier 2015,
- constate la caducité de la convention de partenariat et la fin du mandat des membres du Conseil d'Administration,
- décide de mettre fin à la mise à disposition de l'agent à mi-temps qui réintègrera la Direction des Ressources Humaines à 50 % le 1er janvier 2015,
- décide de mettre un terme à la mise à disposition d'un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe du CCAS à hauteur de 20 % de son temps d'emploi auprès de la Ville, eu égard à la nouvelle organisation dans le secteur des logements,
- approuve l'évolution de plusieurs postes rendue nécessaire suite aux modifications apportées dans l'organisation de plusieurs services et dont la liste est retranscrite dans la délibération intégrale prise à cet égard,

### **RAPPORT 10 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUNE**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe d'une modification n° 5 du PLU de la Ville telle que présentée,
- donne mandat au Maire pour la mise en œuvre de cette procédure de modification du PLU de la Ville, notamment pour réaliser toute démarche en vue de la finalisation du projet.

### **RAPPORT 11 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL**

*(rapporteur : Mme DIERICKX)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que présenté,
- institue à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux,
- exerce ce droit au nom de la Ville en déléguant son exercice au Maire,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**RAPPORT 12 – RECENSEMENT DES MATERIELS REFORMES A CEDER**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la sortie de l'inventaire de la Ville des matériels usagés et obsolètes dont la liste est annexée à la délibération,
- autorise la vente de ces matériels sur le site internet dédié « Agorastore »,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**RAPPORT 13 – GESTION DES AP/CP**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

↳ **RAPPORT 13.1 - CREATION D'AP/CP - PROGRAMME DE TRAVAUX 2015**

Afin de faciliter la gestion de certaines opérations présentées au BP 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions

- décide de créer, au titre de l'année 2015, les AP/CP selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Réaménagement de la Place Madeleine	2312	3 400 000 €	1 000 000 €	2 400 000 €

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Rénovation des sols amortissants dans les aires de jeux des écoles	2313	57 200 €	19 200 €	18 900€	19 100 €
Remplacement des maisonnettes dans les écoles	2188	17 000 €	6 500 €	7 000 €	3 500 €

- note que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute modification ou évolution des AP/CP se fera par délibération du Conseil Municipal,
- vote la répartition des crédits de paiement telle que définie précédemment.

↳ **RAPPORT 13.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT -AP/CP- REVISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19 €	1 170 222 €	250 000 €	2 713 972,16€	2 220 141,62€	2 074 074,04€
Accueil Porte Marie de Bourgogne	2313	714 000 €	0	354 000 €	0	360 000 €	-	-

**↳ RAPPORT 13.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT -AP/CP- - CLOTURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, décide de clôturer au 31 décembre 2014, l'Autorisation de Programme créée pour l'aménagement de la Place Malmédy, cette opération ayant été achevée cette année avec la fin de l'aménagement paysager.

**RAPPORT 14 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, prend acte de la situation de l'encours de dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

**RAPPORT 15 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- retient les conditions de l'offre de la Caisse d'Epargne pour un montant de ligne de 5 000 000 €,
- autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

**Arrivée de M. JACQUET à 19H39**

**RAPPORT 16 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2015**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention, adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2015.

**RAPPORT 17 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2015**  
(rapporteur : M. CHAMPION)

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21H25.

**Affiché le 23 décembre 2014**

**Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00**